

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE ASTE BEON  
SEANCE DU 24 OCTOBRE 2008**

L'an deux mille huit et vingt quatre octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence d'Augustin MEDEVIELLE, Maire

**Présents** : Didier CASADEBAIG, Jean Jacques PELUT, Pierre MEDEVIELLE, Alice LAVIGNE, Claudine HOURCLE, Jean Claude DOUMECQ, Patrick PUJALET, Augustin MEDEVIELLE, Michel BARRABOURG

**Absent** : Roland SOUVERBIE,

Monsieur Roland SOUVERBIE a donné pouvoir à Monsieur Didier CASADEBAIG  
Madame Claudine HOURCLE a été élue secrétaire de séance.

---

**REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORET  
COMMUNALE D'ASTE BEON**

L'Office National des Forêts vient de procéder à l'aménagement de la forêt communale d'ASTE BEON, relevant du Régime Forestier, conformément aux prescriptions du Code Forestier (Art L.111.1 – L.121.3 – L.143.1 – L.143.2 – R.143.1 – R.143.2) et des articles 2, 5, 10 à 14, 29 et 32 de la Charte de la Forêt Communale.

Après avoir pris connaissance de ce document d'aménagement forestier

Après avoir entendu les explications données par Messieurs ELHORRY et LACROUTS de l'Office National des Forêts.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- APPROUVE le document d'aménagement qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt d'une surface de 365.68 hectares, pour une période de 20 ans allant de 2008 à 2027

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures



Visa de la sous-Prefecture du 10 Novembre 2008  
Publié le 13 Novembre 2008